

Compte rendu de la rencontre Unsa Préfet préfigurateur  
du mercredi 10 juin

**Participants :**

Délégation UNSA :

Philippe DESPUJOLS, Secrétaire Régional UNSA Aquitaine, Jean Baptiste DESBRUNAIS (DRAC Aquitaine), Joël HOUVER (UNSA Intérieur/ATS), Marina GALICKI Directrice Aquitaine, Dominique REPAIN, Secrétaire Régional UNSA Poitou-Charentes, David ZANARDELLI (DREAL Poitou-Char./SIT/DPBM), Maurice LABLAUDE, Secrétaire Régional UNSA Limousin, Joël ROY, SD Corrèze, Philippe AUGRAS (DRAC Limousin),

Préfet, Luc Varenne (PFRH) et Benoît Bonnefoi (directeur de projet)

QUESTIONS ET REMARQUES :

Inquiétude SR Limousin de voir le Limousin et Limoges perdre une partie de ses services régionaux après le départ de militaires et de l'impact sur la population locale et l'emploi.

Directrice : quel devenir pour les pôles E3 et C ?

Inquiétude des agents sur le changement d'échelle suite au passage à la nouvelle région. Quid des mobilités ?

DRAC : quid des postes de direction, de la mobilité fonctionnelle, de l'accompagnement obligatoire notamment pour les métiers rares ; la défense de l'exception culturelle passe par la présence sur le territoire  
Quid des postes de contractuels ?

DREAL : Agents inquiets face à la réforme des services après les réorganisations incessantes (ex de la "mouvance équipement" : 2007, 2010, 2016 !) alors que revue des missions et loi Notre non finalisés

Quelles missions demain ? Quels moyens ? quelle implantation géographique ?

Quelle(s) mobilité(s) et quel accompagnement ?

Niveau information pas homogène dans les DR ex : AG Dreal en Aquitaine et pas dans les deux autres régions

Absence de directeur préfigurateur mal ressenti par les agents

Refus des mobilités géographiques forcées et limites des mobilités fonctionnelles.

Risque de RPS pour certains agents (vie familiale)

Intérieur /ATS :

Devenir des Sgar

Quid de chorus préfecture ? Ne peut on pas faire un lien entre la réforme de chorus et le Sgami ?

## REPONSES DU PREFET :

Le préfet trouve cette rencontre très intéressante car elle permet d'entendre des représentants d'une même organisation syndicale de différents services et de différentes régions.

Concernant les missions de services, le préfet précise qu'elles sont comme les pôles d'abord définies avant de toucher aux postes (contrairement à la perception des agents : on supprime les postes et on voit après)

L'identification des postes est plus ou moins facile selon les services

Le préfet insiste sur l'importance d'un Etat cohérent et qui parle d'une seule voix. Le préfet indique que l'équité territoriale préside à la mise en place de cette réforme, avec plus d'efficacité (plus de mutualisations) et le renforcement de l'échelon départemental. Le préfet note que cette équité territoriale implique que les effectifs actuels de fonctionnaires régionaux d'Etat soient maintenues à l'identique dans les 3 capitales régionales actuelles. Les missions des DR restent identiques.

Il comprend les inquiétudes autour de la réforme et sur la mobilité géographique. A cet égard, rien dans les textes ne l'interdit mais elle sera limitée et il y a 3 ans pour « gagner la bataille » et mettre en place cette réforme. Il y aura des mobilités fonctionnelles. Au niveau des plus jeunes, la mobilité peut ne pas faire peur, au contraire une demande peut exister

En prenant en compte ces éléments le préfet nous a assuré que la mobilité géographique serait réduite au strict minimum. Parallèlement la mobilité fonctionnelle obligatoire qui en découle sera soutenue par un accompagnement individuel indispensable et des formations importantes pendant les 3 années 2016/2018. Les futures DR seront organisées en pôles de compétences et pas toutes forcément situées dans la future capitale régionale. L'organisation en pôles de compétences est plus complexe à mettre en place pour la DRAC du fait même de la spécificité des métiers de la culture.

Pour la DRAC qui est le dossier qu'il connaît le moins bien (mais il a l'intention de se mettre à niveau très rapidement) les compétences lui semblent plus interdépartementales que régionales.

Sur les mobilités fonctionnelles : elles seront d'ampleurs différentes : par exemple, pour les Directeurs, un agent de la DGCCRF et un inspecteur du travail, ce n'est pas le même métier. A contrario, il y a des corps, le corps administratif notamment (ex : gestion RH), qui ont des fonctions polyvalentes. En conclusion : des efforts de formation seront prévus avec un programme d'accompagnement mais il y a une grande variété de situations. D'où l'importance de l'accompagnement individualisé

Concernant l'accompagnement RH, il faut distinguer deux degrés, un au niveau des services et un autre au niveau de la plate forme RH, il y aura des conseillers mobilité

de carrière. La mobilité est inter fonction publique est plus facile qu'en interministériel où l'on se heurte à la logique de la LOLf et des BOP.

Sur les techniques nouvelles : il faudra accompagner les agents notamment pour l'utilisation des visioconférences et des mesures techniques adaptées aux postes

Sur la communication : il a demandé la tenue de CT entre le 15 et le 25 juin pour un dialogue, une concertation mais il n'y aura pas de vote. Il a précisé que même si les délais sont courts, une prise en compte des remarques faites en CT sera possible à condition de remarques constructives.

L'UNSA lui a demandé d'envoyer les documents pour les CT qq jours avant la réunion mais pas la veille !

La commande passée à ce stade est de définir : quels pôles thématiques, quelles missions et quels effectifs - en dehors de l'état-major des DR

Les grands principes sont rappelés :

- 1/ équilibre territorial
  - 2/ système qui doit être efficace dans son fonctionnement
- L'exercice est plus ou moins facile selon les services. Plusieurs hypothèses sont possibles. L'échelon départemental sera renforcé. Mais il est également **possible de prévoir des pôles interdépartementaux.**

**Une distinction est faite entre :**

- **les pôles des DR qui sont en lien avec le territoire, sans passer par les UT**
- **les pôles des DR qui travaillent directement avec les UT**

En fonction de cette distinction, la constitution du pôle et de sa localisation ne se posent pas de la même façon.

Il est rappelé que l'objectif de la réforme est que les services de l'Etat, en se regroupant, soient plus robustes.

- La réflexion est menée à mission constante de l'Etat
- coordination avec les conseils régionaux ? des échanges ont lieu...

**Intervention de Benoit Bonnefoi (directeur de projet régional chargé de piloter la réforme de l'organisation de l'État régional pour l'Aquitaine) :**

- Sur la question immobilière : Un état des lieux des bâtiments est en cours de réalisation par le RPIE Aquitain (responsable de la politique immobilière de l'État – agent de la DRFIP) qui coordonne ce travail avec ses 2 homologues.

- Si l'équilibre territorial sera à un niveau élevé, il y aura un impact limité de la réforme sur l'immobilier.

- Sur les pôles interdépartementaux : il est possible par exemple que pour l'UT DREAL Corrèze où il y a 3 agents qui font du contrôle d'installations classées, soit mise en place une UT interdépartementale

**A noter la durée de la rencontre (2H 30) et la qualité du dialogue dont on peut regretter qu'il n'ait eu lieu plus tôt, reste à vérifier tout cela au niveau des CT.**